

TARIFS 2020-2021 (à titre informatif)

Tarifs annuels en gras, tarifs mensuels en maigre (9 mensualités, d'octobre à juin)

Catégorie	Revenus imposables	Collège				Lycée Général et Technologique				BTS			
		EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE
			4 déjeuners	5 déjeuners			4 déjeuners	5 déjeuners			4 déjeuners	5 déjeuners	
A	0 à 15423	1134	2125	2374	6782	1134	2216	2485	7252	1175	2129	2367	6575
		126	236,1	263,8	753,6	126	246,2	276,1	805,8	130,6	236,6	263	730,6
B	15424 à 21525	1432	2423	2672	7080	1589	2671	2940	7707	1429	2383	2621	6829
		159,1	269,2	296,9	786,7	176,6	296,8	326,7	856,3	158,8	264,8	291,2	758,8
C	21526 à 28748	1553	2544	2793	7201	1637	2719	2988	7755	1511	2465	2703	6911
		172,6	282,7	310,3	800,1	181,9	302,1	332	861,7	167,9	273,9	300,3	767,9
D	28749 à 40570	1794	2785	3034	7442	1881	2963	3232	7999	1682	2636	2874	7082
		199,3	309,4	337,1	826,9	209	329,2	359,1	888,8	186,9	292,9	319,3	786,9
E	40571 à 52376	1879	2870	3119	7527	2089	3171	3440	8207	1734	2688	2926	7134
		208,8	318,9	346,6	836,3	232,1	352,3	382,2	911,9	192,7	298,7	325,1	792,7
F	52377 et plus	2158	3149	3398	7806	2296	3378	3647	8414	2016	2970	3208	7416
		239,8	349,9	377,6	867,3	255,1	375,3	405,2	934,9	224	330	356,4	824

Catégorie	Revenus imposables	3 ^{ème} Prépa Pro				Lycée Polyvalent (section professionnelle)			
		EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE
			4 déjeuners	5 déjeuners			4 déjeuners	5 déjeuners	
A	0 à 15423	1134	2088	2326	6536	1136	2026	2248	6537
		126	232	258,4	726,2	126,2	225,1	249,8	726,3
B	15424 à 21525	1384	2338	2576	6786	1386	2276	2498	6787
		153,8	259,8	286,2	754	154	252,9	277,6	754,1
C	21526 à 28748	1464	2418	2656	6866	1473	2363	2585	6874
		162,7	268,7	295,1	762,9	163,7	262,6	287,2	763,8
D	28749 à 40570	1629	2583	2821	7031	1640	2530	2752	7041
		181	287	313,4	781,2	182,2	281,1	305,8	782,3
E	40571 à 52376	1683	2637	2875	7085	1702	2592	2814	7103
		187	293	319,4	787,2	189,1	288	312,7	789,2
F	52377 et plus	1958	2912	3150	7360	1980	2870	3092	7381
		217,6	323,6	350	817,8	220	318,9	343,6	820,1

Informations complémentaires

La facture annuelle, comprend la contribution à la scolarité et les cotisations. Elle comprend également les frais éventuels de demi-pensions ou internat, d'option facultative, fournitures particulières, dont les montants sont communiqués dans le règlement financier. Elle vous sera transmise de façon électronique, via votre compte famille Ecole Directe, courant du mois d'octobre.

Les inscriptions à la demi-pension ou internat valent pour l'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE. Sauf ajustement éventuel de début d'année avant la mi-septembre, il ne sera pas admis de changement en cours d'année. Seules seront examinées les demandes de dérogation justifiées.

Règlement Financier

1. LES FRAIS DE SCOLARITE : Contribution familiale, demi-pension et internat

Les frais de scolarité sont déterminés en tenant compte des périodes de stages et de vacances scolaires.

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. L'établissement a fait le choix pour la contribution familiale (mais pas pour la demi-pension et l'internat) de tarifs coefficientés du **quotient familial**.

Une réduction est accordée, uniquement sur l'une des contributions familiales, aux familles ayant plusieurs enfants dans notre établissement.

- Réduction pour 2 enfants : 25% sur la contribution la plus élevée.

- Réduction pour 3 enfants : 50% sur la contribution la plus élevée + 25% sur la contribution immédiatement inférieure.

- Réduction pour 4 enfants et plus : Gratuité sur contribution la plus élevée + 50% sur contribution immédiatement inférieure + 25% sur contribution immédiatement inférieure.

Une réduction de 30% est accordée aux familles dont l'un des deux parents est employé dans le groupe scolaire La Salle St Nicolas, non cumulable avec toute autre réduction et uniquement sur la contribution familiale.

2. LES FRAIS ET COTISATIONS DIVERS

- Les livrets d'exercices avec un maximum de 100€ et 200€ pour la tenue au lycée professionnel.

- Une caution de 150 € payable par chèque est demandée en début d'année pour les manuels scolaires ou matériel informatique. Elle sera restituée en fin d'année si les livres ou matériel informatique sont en bon état.

- Voyage scolaire : Une participation sera demandée selon la destination.

- Les cotisations aux associations : Cotisation UROGEC (Enseignement Catholique Régional) (4.6€ par élève), Cotisation Réseau Lassallien (11€5 par élève), Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (29€ par famille). Ces cotisations restent acquises même en cas de départ de l'élève en cours d'année.

- L'assurance responsabilité civile du groupe scolaire couvre l'ensemble des élèves pour leurs activités scolaires au sein et en dehors de l'établissement (hormis sports d'hiver).

3. LES BOURSES

L'établissement La Salle – Saint Nicolas est habilité à recevoir les élèves boursiers.

Pour tous renseignements et toutes correspondances relatifs aux bourses et aux fonds sociaux, s'adresser au service Comptabilité des Familles et consulter le site Internet www.ia92.ac-versailles.fr – Vie de l'élève – Aides à la scolarité – Bourses de collège et de lycée.

4. LA RESTAURATION

Tarif d'un repas occasionnel pour un **externe** : 9€ (payable avec la carte de l'élève). (A titre indicatif le repas d'un collégien **demi-pensionnaire** est facturé 7€). Les déjeuners et diners sont composés d'une entrée, d'un plat garni et d'un dessert. L'accès à la cafétéria est réservé aux lycéens.

5. LA FACTURATION ET LES REGLEMENTS

La facturation est annuelle pour l'année scolaire. Elle est établie fin septembre, mise à disposition sur ecoledirecte.com et payable par prélèvement en 9 mensualités (d'octobre à juin), suivant les documents fournis par la famille permettant l'inscription définitive (dont l'avis d'imposition). En cas de démission, tout mois commencé est dû. En cas d'impayés, les frais de rejet de prélèvement feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Les périodes de stages et vacances scolaires sont déjà décomptées du tarif. Une déduction sera accordée à partir de 15 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un justificatif médical.

6. DIVERS

Le Groupe Scolaire ne répond en aucun cas des pertes, vols ou détériorations de tout objet ou d'argent appartenant à des élèves (vêtements, téléphone, lecteur audio, lecteur vidéo, cycles, motos, articles de sport, montres, etc.). Ne pas confier aux enfants d'objets de valeur ou d'argent en espèces. La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé volontairement par un élève fera l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Une carte est remise à l'élève pour l'année scolaire. Cette carte doit être restituée en fin d'année. Elle est nécessaire pour pénétrer dans l'enceinte du Groupe Scolaire et accéder aux restaurants, passer au self et payer les consommations à la cafétéria. Le renouvellement d'une carte détériorée, perdue ou volée entraîne le versement d'un montant de 15 € et de 10€ pour le carnet de correspondance.